

Département

Des  
Alpes MaritimesArrondissement  
De NiceCommune  
de  
Lucéram

## Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	10
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M. Louis Fadas, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Monsieur Pierre Natali, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Michèle Barnoin par M. Pierre Marseille, Mme Josiane Cordier par M. Didier Lambert, Monsieur Mehdi Lemaire par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par Nathalie Chiavarino, Madame Séverine Canino par M. Jean-Louis Dalloni

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'opérer des modifications au budget « Commune », en procédant à des virements de crédits, selon les éléments suivants :

**Délibération N°201****Décision modificative n°3****Budget « Commune »  
Décision modificative  
N°3****Virements de crédits**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2135-310 : PROJET 3 EN 1		1 333.20 €
D 21532-310 : PROJET 3 EN 1	1 333.20 €	
<b>Total D 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>1 333.20 €</b>	<b>1 333.20 €</b>

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les virements de crédits ci-dessus présentés, formant la décision modificative n°3 sur le budget « Commune ».

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits



Le Maire  
Michel Calmet

La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort

